

Des aides pour sa rénovation thermique

Eviter les déperditions de chaleur dans son logement n'est plus aussi coûteux qu'avant. Une nouvelle subvention a été créée, en mai dernier, par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Les travaux de rénovation thermique peuvent ainsi être financés par l'Etat jusqu'à 35% du montant total, sous conditions. Tout comme le crédit d'im-

pôt de 25 à 50 % ou l'écoprêt à taux zéro, cette écosubvention vise à convaincre les propriétaires de mieux isoler leurs combles ou leurs murs, ou encore de remplacer une vieille chaudière. Une démarche qui s'avère très vite rentabilisée, tant en terme de facture chauffage que de qualité de vie.

CONTACT



www.ecosubvention.fr



Pourcentage indicatif des déperditions de chaleur pour une habitation non isolée.